

**CHAMBRE SYNDICALE DES VERRERIES  
MECANIQUES DE FRANCE**

**CAHIER DES CHARGES  
PALETTES REUTILISABLES 1000 x 1200 – A QUATRE ENTREES  
A SEMELLES ENCADREES**

**Ce document comprend :**

- Cahier des Charges : 5 pages
- Annexe I : défauts du bois 1 page
- Annexe II : identification des verriers 1 page
- Annexe III : fiche technique n° 901 « palette VMF » 4 pages
- Annexe IV : fiche de renseignements obligatoires 1 page

**Conforme à la norme CEN EN 13382**

**JUILLET 2018**

# CHAMBRE SYNDICALE DES VERRERIES MECANIQUES DE FRANCE

## I – DESCRIPTION

- La palette VMF est une palette bois à 4 entrées et semelles encadrées ;
- Elle est réutilisable et consignée ;
- Elle est exclusivement destinée au conditionnement de bouteilles et pots vides en verre ;
- Sa charge utile est de 1000 kg ;
- Ses caractéristiques techniques sont exclusivement définies par la CSVMF qui élabore son cahier des charges.

Définitions :

- Le "plancher" représente la partie supérieure de la palette ;
- La "semelle" représente la partie inférieure ;

## II – CHOIX DES MATERIAUX

### 2.1 Essence des bois

Toutes les essences sont admises à l'exclusion des qualités qui sont réputées se fendre particulièrement facilement au montage ou au séchage.

Les éléments en bois composé, aggloméré ou planches collées ne sont pas admis de même que les plots agglomérés.

### 2.2 Qualité

L'aspect des matériaux est défini en [Annexe I](#).

Les bois choisis devront être sains (exempts de pourriture, échauffure) et permettre de réaliser des palettes exemptes de défauts apparents, ou cachés, pouvant nuire à leur solidité.

Les bois ne seront pas rabotés, mais délignés en largeurs fixes conformes aux indications du plan.

Les planches devront être d'une seule pièce.

L'origine des bois doit être mentionnée. Les bois doivent être labellisés FSC.

### 2.3 Traitement des bois

- Les bois doivent être traités selon la réglementation en cours en France.

# CHAMBRE SYNDICALE DES VERRERIES MECANIQUES DE FRANCE

• Les seuls fongicides pouvant être utilisés font l'objet d'un avis favorable de l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments.

Suivant les obligations de la législation des pays concernés, les palettes en bois devront être soumises à la Norme NIMP15.

## III – FABRICATION

Les palettes seront conformes au plan décrit par la Fiche Technique n° 901, en [annexe II](#) du présent cahier des charges.

### 3.1 Eléments constitutifs (longueur x largeur x hauteur) :

- Plancher : 7 planches 1200 x 100 x 18 mm
- Traverses : 3 planches 1000 x 100 x 18 mm
- Semelle : 5 planches 1000 x 100 x 18 mm
- Plots centraux : 3 plots 100 x 100 x 100 mm
- Plots d'extrémité : 6 plots 150 x 100 x 100 mm

### 3.2 Tolérances dimensionnelles sur les éléments :

Les tolérances permettent de gérer les écarts types standards de fabrication. L'exploitation systématique des tolérances est interdite. La cible visée doit être le nominal.

Longueur :	$\pm 3$ mm
Largeur :	$+ 3 / - 0$ mm
Hauteur :	$+ 3 / - 0$ mm

Les tolérances en largeur et épaisseur sont toutefois portées à  $+ 3 / - 2$  mm sur une longueur ne dépassant pas 100 mm aux extrémités des éléments composant le plancher. La tolérance  $+3 / -2$  mm ne concerne que le bout (100 mm maxi) des planches de la semelle de la palette (partie supérieure). Cette tolérance ne vient donc pas en contradiction avec la tolérance générale de  $+3/-0$ .

Cette tolérance s'applique uniquement sur la largeur pour les extrémités des éléments composant la semelle.

Tous les éléments doivent être rigoureusement sciés d'équerre.

Le cubage total de la palette est de : 41.52 dm<sup>3</sup>.

# CHAMBRE SYNDICALE DES VERRERIES MECANIQUES DE FRANCE

## 3.3 Humidité :

Le bois est sensible à l'humidité et subit des retraits plus ou moins importants selon l'essence du bois et sa nature. Il est recommandé de ne pas dépasser un taux d'humidité de 28 %.

Un coefficient moyen de correction de 0,25 % par % d'humidité est appliqué sur le contrôle de l'épaisseur des éléments de la palette pour ramener les valeurs mesurées au taux nominal de 28 %. Pour l'évaluation de la teneur en humidité des palettes, se reporter à la norme française «NF B 53 - 664, Palettes en Bois, Teneur en Humidité».

## 3.4 Assemblage / équerrage

Une tolérance de 3 mm est acceptée pour le positionnement des éléments par rapport aux cotes mentionnées sur le plan.

Une différence de 3 cm maximum est admise entre les longueurs des 2 diagonales. Tous les éléments composant la palette et particulièrement la semelle doivent être JOINTIFS.

## 3.5 Clouage

Tous les éléments seront assemblés avec des pointes, à tête ronde, suivant les indications portées sur le plan. La position de chaque pointe est indiquée par une croix sur le plan.

Toutes les pointes seront placées verticalement à au moins 25 mm des bords. Les têtes de pointes ne devront pas faire saillie.

Seront utilisées :

- Pour la fixation des traverses sur les plots,  
6 pointes non lisses de 80 x 3,4 mm
- Pour la fixation du plancher supérieur sur les plots,  
21 pointes non lisses de 80 x 3,4 mm
- Pour la fixation des semelles sur les plots,  
30 pointes non lisses de 70 x 3 mm
- Pour le clouage des planches du plateau supérieur sur les traverses,  
42 pointes lisses rivées de 40 x 2,2 mm

Aucun changement de type de pointes, ni aucune tolérance supplémentaire sur les dimensions des pointes ne seront admis.

L'extrémité de ces pointes sera noyée dans le bois.

**Possibilité d'agrafage avec fil cranté de Ø 20/10e pour l'assemblage du plancher supérieur et fil cranté de Ø 25/10e pour l'assemblage du plateau supérieur sur les plots. Les agrafes préformées sont à proscrire.**

# CHAMBRE SYNDICALE DES VERRERIES MECANIQUES DE FRANCE

## 3.6 Finition (voir Annexe I)

Les éléments fendus à la suite de l'assemblage seront changés si la fente ou fissure provoquée est hors tolérance.

Si la fente ou fissure est dans la tolérance, la pointe qui l'a provoquée devra être doublée d'une pointe supplémentaire.

## 3.7 Marquage

Sur chaque palette, sur deux plots d'extrémité, en diagonale côté 1200 mm seront apposés :

- La marque VMF,
- Le numéro du verrier ayant passé la commande (voir [Annexe II](#)),
- Les mois / année de fabrication,
- La marque du fournisseur.

Tous ces marquages devront être exclusivement réalisés au fer chaud.

## IV – RECEPTION QUALITATIVE ET QUANTITATIVE

Les palettes, en fabrication, ou une fois terminées chez les producteurs, pourront faire l'objet par la société acheteuse, ou ses mandataires, de contrôles qualitatifs et quantitatifs.

Si les palettes n'étaient pas conformes au plan et au Cahier des Charges, celles-ci seraient refusées.

Les services réceptionnaires seront à même de rebuter des palettes jugées non conformes. Dans ce cas, les usines retourneront le camion ou le wagon (les frais de retour seront à la charge du fabricant) accompagné d'une fiche signalant le motif du refus.

**SUR LES PALETTES REFUSEES PAR UNE SOCIETE VERRIERE, LA MARQUE VMF DEVRA ETRE SUPPRIMEE.**

# CHAMBRE SYNDICALE DES VERRERIES MECANIQUES DE FRANCE

## CAHIER DES CHARGES

### PALETTES REUTILISABLES 1000 x 1200 – A QUATRE ENTREES A SEMELLES ENCADREES

#### ANNEXE I : DEFAUTS DU BOIS

**LES MAXIMA ADMISSIBLES NE POURRONT ETRE SUPERIEURS A CE QUI EST PRECISE CI-DESSOUS**

TYPE DE DEFAUTS	PLANCHER SUPERIEUR	SEMELLES ET TRAVERSES	PLOTS
NŒUDS SAINS et ADHERENTS (isolés)	Diamètre 40 mm	Diamètre 30 mm	Diamètre 30 mm
NŒUDS NON ADHERENTS (isolés)	Diamètre 25 mm	Exclus	Exclus
Distance mini entre 2 nœuds consécutifs acceptables d'un Ø supérieur à 15 mm interrompant les mêmes fibres	200 mm	300 mm	100 mm – visible sur chaque face
POCHES DE RESINE	Exclus sur face supérieure Longueur au plus égale à 50 mm pour la face inférieure	Exclus sur face inférieure des semelles Longueur au plus égale à 50 mm pour la face supérieure des semelles  Exclus pour traverses	Exclus
Fentes en bout, hors points de clouage	100 mm	50 mm	50 mm
Fentes en bout, sur points de clouage	100 mm – doubler le clouage	50 mm – doubler le clouage	50 mm – doubler le clouage
Gerces séchage (longueur)	300 mm	150 mm	--
Fentes de cœur (profondeur)	--	--	50 mm – une seule par plot
Pente du fil du bois	5 %	5 %	10 %
Flache	Exclu sur les planches de bords  Toléré à raison d'1 élément par plancher supérieur sur une épaisseur et une largeur inférieures à 10 mm	Exclu	Exclu

# CHAMBRE SYNDICALE DES VERRERIES MECANIQUES DE FRANCE

## CAHIER DES CHARGES

### PALETTES REUTILISABLES 1000 x 1200 A QUATRE ENTREES A SEMELLES ENCADREES

#### ANNEXE II :

#### N° D'IDENTIFICATION DES VERRIERS SUR LES PALETTES V M F

N° 1	V. O. A. Verrerie d'Albi
N° 2	Verrerie du LANGUEDOC
N° 3	O-I
<del>N° 4</del>	<del>VERDOME</del>
N° 5	VERALLIA
N° 6	TOURRES & Cie - SAVERGLASS
<del>N° 7</del>	<del>V. M. C.</del>
N° 8	VERLIPACK
N° 9	ARC
N° 10	BARBOSA & ALMEIDA
N° 11	RICARDO GALLO - VIDRALA
N° 12	VETROPACK
N° 13	VER. DE MASNIERES–BORMIOLI Stoelzle Masnières Parfumerie SAS
N° 14	SEVAM
N° 15	SGD Pharma
N° 16	VERESCENCE
N° 17	CAN-PACK GLASS
N° 18	SISECAM
N° 19	STEKLARNA HRASTNIK
Autre : (spécifiez).....	

Merci de nous signaler si la société avec laquelle vous travaillez ne figure pas dans cette liste.

Exemple de marquage sur une palette achetée par V.O.A. :

**V M F 1**  
**06/08 XXX**

# CHAMBRE SYNDICALE DES VERRERIES MECANIQUES DE FRANCE

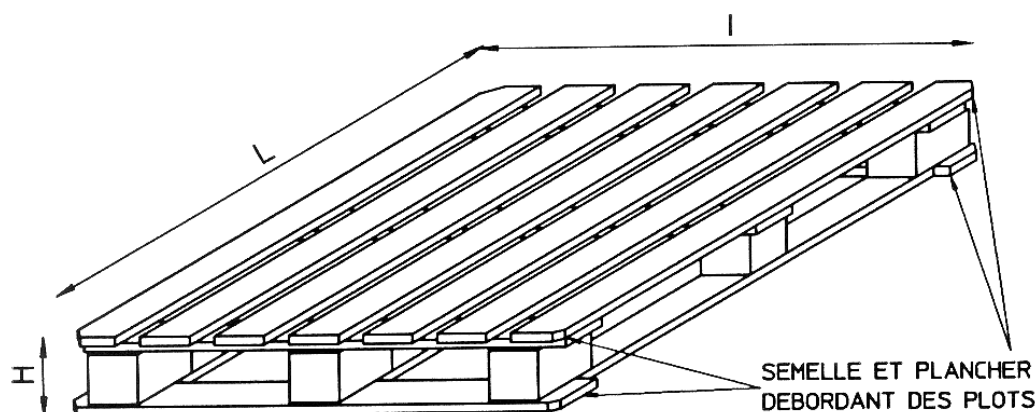
## CAHIER DES CHARGES PALETTES REUTILISABLES 1000 x 1200 A QUATRE ENTrees A SEMELLES ENCADREES ANNEXE III : EMBALLAGES LIVRAISONS VERRIERES PALETTES VMF - CARACTERISTIQUES (Fiche technique 901)

### ☐ La Palette VMF est :

- une palette consignée à 4 entrées et semelles encadrées
- conforme au plan CSVMF décrit en pages 2 et 3 du présent document
- conforme au Cahier des Charges VMF PBN en vigueur

### ☐ Dimensions

« L » =	Longueur	1200 mm ± 3 mm
« l » =	largeur	1000 mm ± 3 mm
« H » =	Hauteur	154 mm + 6 mm - 0 mm

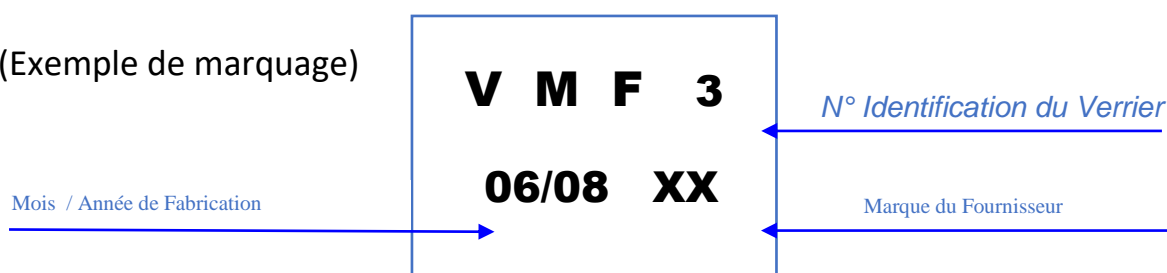


- Une tolérance de 3 mm est acceptée pour le positionnement des autres éléments par rapport aux cotes mentionnées sur le plan.
- Cette palette est conçue pour une charge utile de 1000 kg.

### ☐ Chaque palette V M F doit être identifiée

- Par marquage au fer chaud sur 2 plots extérieurs diagonalement opposés sur le côté 1200 mm avec les inscriptions suivantes (marquage sur 2 ou 3 lignes).

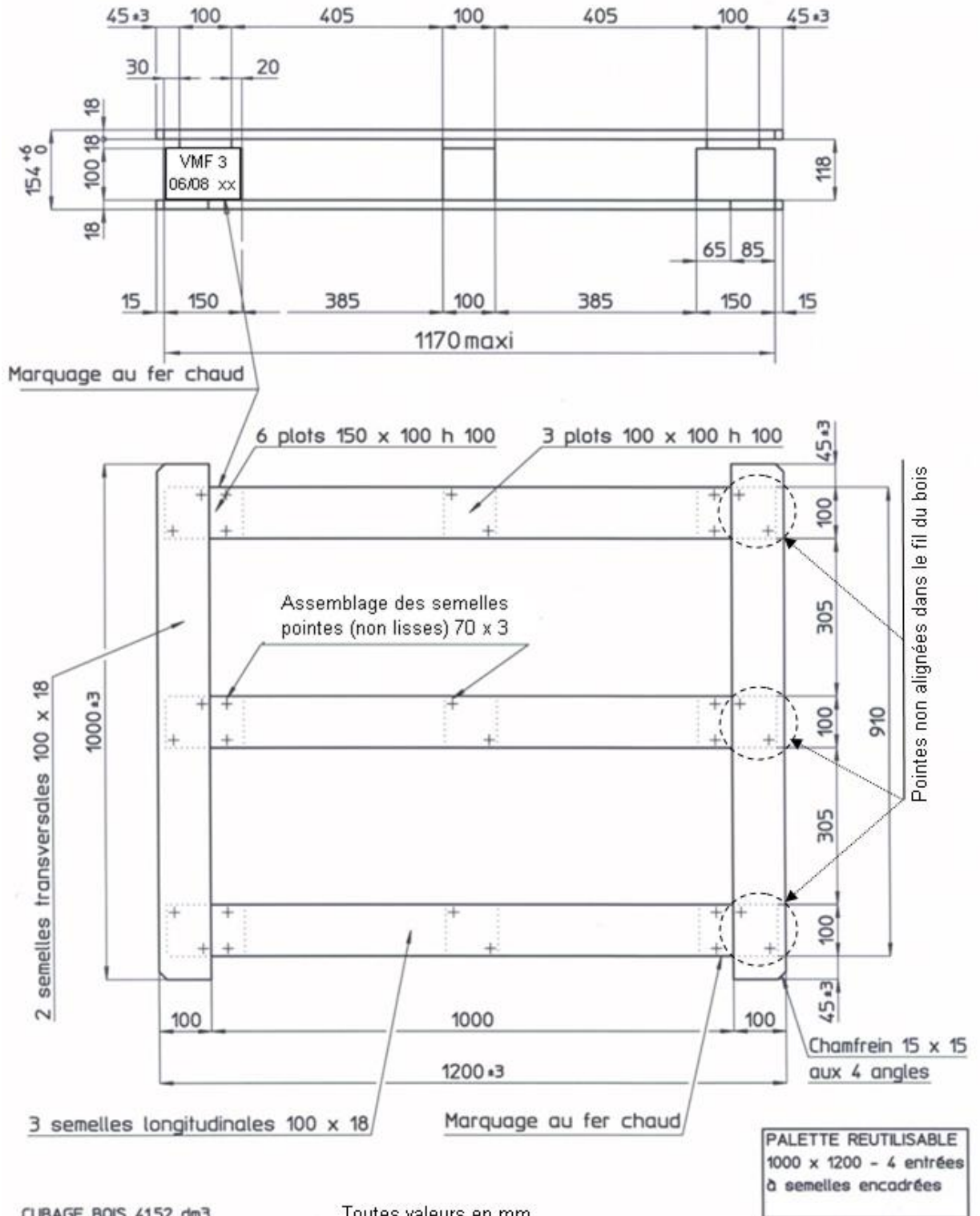
(Exemple de marquage)





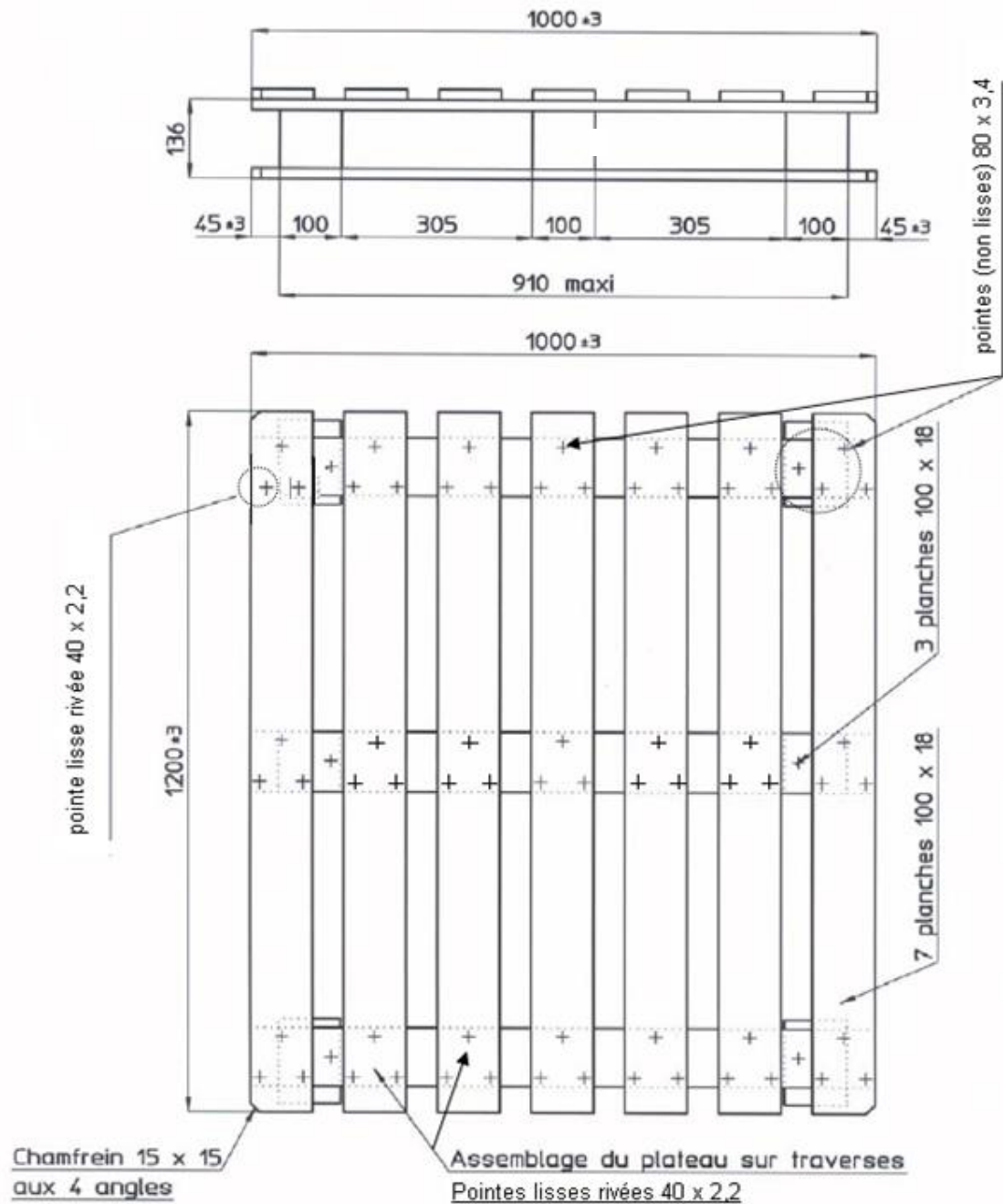
# CHAMBRE SYNDICALE DES VERRERIES MECANIQUES DE FRANCE

## EMBALLAGES LIVRAISONS VERRIERES PALETTE VMF - CARACTERISTIQUES – PLAN 1



# CHAMBRE SYNDICALE DES VERRERIES MECANIQUES DE FRANCE

## EMBALLAGES LIVRAISONS VERRIERES PALETTE V M F - CARACTERISTIQUES – PLAN 2



CUBAGE BOIS 4152 dm<sup>3</sup>

Toutes valeurs en mm

PALETTE REUTILISABLE  
1000 x 1200 - 4 entrées  
à semelles encadrées

# CHAMBRE SYNDICALE DES VERRERIES MECANIQUES DE FRANCE

## EMBALLAGES LIVRAISONS VERRIERES PALETTE V M F – UTILISATION

- La fabrication de palettes neuves est assurée par des Fabricants/Fournisseurs agréés :**
  - par la CSVMF
  - sous son contrôle
  - pour ses propres utilisations

suivant le cahier des charges VMF PBN en vigueur
  
- Seuls les verriers sont habilités à reprendre ces palettes VMF**
  - chez les clients utilisateurs de produits verriers
  - quelle que soit leur provenance
  
- Toutes les palettes en retour d'un client doivent :**
  - être en bon état
  - ne pas avoir subi de détérioration due :
    - à une utilisation parallèle
    - ou à un stockage prolongé
  
- Traitement des bois / Fongicides**

Voir cahier des charges

**CHAMBRE SYNDICALE DES VERRERIES  
MECANIQUES DE FRANCE**

**CAHIER DES CHARGES  
PALETTES REUTILISABLES 1000 x 1200 A QUATRE ENTREES A SEMELLES ENCADREES  
ANNEXE IV : FICHE DE RENSEIGNEMENTS OBLIGATOIRES**

**Nom de l'entreprise :**

**Adresse :**

**Adresse des sites de production :**

**Nom du responsable :**

**Téléphone :**

**E-mail :**

**N° d'identification :**  
*(Registre du commerce, ...)*

**Marque :**

**Tampon de la société :**

**Verriers livrés :**

- VOA     Verrerie du Languedoc     O-I     Verallia     Saverglass/Tourres  
 Verlipack     Arc     Barbosa & Almeida     Ricardo Gallo/Vidrala     Vetropack  
 Verreries de Masnières-Bormioli     SEVAM     SGD Pharma     Verescence  
 Can Pack Glass     Sisecam     Steklarna Hrastnik  
 Autres (précisez).....